



Séance du 09 avril 2024

L'an deux mille vingt quatre, le neuf avril à 18h30 le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
27	0	0
		Pour : 0
		Contre : 0
		Abstentions : 0

Etai(en)t présents :

Procurat ion(s) :

Etai(en)t absent(s) :

Etai(en)t excusé(s) :

Date de la convocation
26 mars 2024

Date d'affichage
10 avril 2024

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

A(Ont) été nommé(es) **secrétaire(s) de séance :**

10 avril 2024
et publication du
10 avril 2024

AFFECTATION DES RESULTATS 2023

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur le Maire, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2023 le 9 avril 2024

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	488 486,34
- un excédent reporté de :	761 168,57
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	1 249 654,91
- un excédent d'investissement de :	439 078,81
- un excédent des restes à réaliser de :	46 869,34
Soit un excédent de financement de :	485 948,15

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2023 : EXCÉDENT	1 249 654,91
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	1 249 654,91
<hr/>	
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	439 078,81

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé Le Maire, et le(s) secrétaire(s) de séance.
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,

le(s) secrétaire(s) de séance